

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: Epifanes Diluant pour PP Vernis Extra
- No CAS:
67-64-1
- Numéro CE:
200-662-2
- Numéro index:
606-001-00-8
- UFI: 44A0-90VW-C00S-R9KX
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Catégorie du produit
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
PC0 Autre
- Catégorie de processus
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
- Catégorie de rejet dans l'environnement
ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
- Emploi de la substance / de la préparation
Voir notre fiche technique pour l'application de ce produit.
Verdunning voor Epifanes PP Vernis Extra
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
W.Heeren & Zoon bv.
Oosteinderweg 32
1432 AL Aalsmeer
Netherlands
tel.+31 297-360366
email: info@epifanes.nl
- Service chargé des renseignements: Research & Development.
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
W.Heeren & Zoon bv. tel: +31 297 360678, E-mail: rend@epifanes.nl
Horaires d'ouverture: en semaine 08:00-17:00!
France Centres Antipoison et de Toxicovigilance 24 heures sur 24-7 jours sur 7;
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 04.01.2024

Nom du produit: Epifanes Diluant pour PP Vernis Extra

(suite de la page 1)

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Belgium Centres Antipoison et de Toxicovigilance 070 245 245.

Uniquement destiné à informer les professionnels intoxication aiguë!

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Acétone
- Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit: Epifanes Diluant pour PP Vernis Extra

(suite de la page 2)

- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Indications complémentaires:
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 - 2.3 Autres dangers
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances
- No CAS Désignation
67-64-1 Acétone
- Code(s) d'identification
- Numéro CE: 200-662-2
- Numéro index: 606-001-00-8

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales:
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation:
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit: Epifanes Diluant pour PP Vernis Extra

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Veiller à une aération suffisante.
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions:
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit: Epifanes Diluant pour PP Vernis Extra

(suite de la page 4)

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Stocker dans un endroit frais.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-64-1 Acétone

| | |
|------|---|
| VLEP | Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm |
|------|---|

67-64-1 Acétone

| | |
|------|---|
| VLEP | Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm |
|------|---|

- Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021

- DNEL (Derived No Effect Level) pour les professionnels

67-64-1 Acétone

| | | |
|-------------|--|--|
| Dermique | À long terme - effets systémiques. | 186 mg/kg/day (Salariés) |
| Inhalatoire | Aiguë / court terme - défauts locaux À long terme - effets systémiques. | 2.420 mg/m ³ (Salariés) 1.210 mg/m ³ (Salariés) |

- DNEL (Derived No Effect Level) pour le grand public

67-64-1 Acétone

| | | |
|-------------|--|---|
| Oral | Effets systémiques à long terme. | 62 mg/kg bw/day (Population générale) |
| Dermique | À long terme - effets systémiques. | 62 mg/kg bw/day (Population générale) |
| Inhalatoire | Pitkäaikainen - systeemiset vaikutukset. | 200 mg/m ³ (Population générale) |

- PNEC

67-64-1 Acétone

| | |
|-----------|-----------------------|
| Eau douce | 10,6 mg/l (Eau douce) |
|-----------|-----------------------|

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit: Epifanes Diluant pour PP Vernis Extra

(suite de la page 5)

| | |
|------------------------|--|
| Eau de mer | 1,06 mg/l (Eau de mer) |
| Sédiments (eau douce) | 30,4 mg/kg sed dw (Eau douce) |
| Sédiments (eau de mer) | 3,04 mg/kg sed dw (Eau de mer) |
| STP | 100 mg/l (Segmentation, Targeting and Positioning) |
| Terre | 29,5 mg/kg (sol) |

• Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition

• Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

• Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• Protection respiratoire:

Filtre AX

En cas de charge courte ou faible, dispositif de filtration respiratoire; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utilisez un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant. Un demi-masque pour les vapeurs organiques et les solvants selon le type EN140 A1 ou A2 est recommandé.

• Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit: Epifanes Diluant pour PP Vernis Extra

(suite de la page 6)

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Caoutchouc nitrile, PVC, Viton.
l'épaisseur du gant:> 0,35 mm. la perméabilité / perméation:> 480 min. la norme EN374.
Le caoutchouc butyle, gants épaisseur de 0,7 mm,> 480 min Temps de percée / perméation selon la norme EN374.
- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Butylcaoutchouc
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
Caoutchouc nitrile, PVC, Viton.
l'épaisseur du gant:> 0,35 mm. la perméabilité / perméation:> 480 min. la norme EN374.
- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.
- État physique: Liquide
- Couleur: Incolore
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: -94,7 °C
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 55,8-56,6 °C (67-64-1 Acétone)
- Inflammabilité: Facilement inflammable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: 2,6 Vol % (67-64-1 Acétone)
- Supérieure: 13 Vol % (67-64-1 Acétone)
- Point d'éclair: -17 °C (DIN 51755)
- Température d'auto-inflammation: 465 °C (DIN 51794, 67-64-1 Acétone)
- Température de décomposition: Non déterminé.
- pH: Non déterminé.
- Viscosité:
- Viscosité cinématique: Non déterminé.
- Dynamique à 20 °C: 32 mPas

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit: Epifanes Diluant pour PP Vernis Extra

(suite de la page 7)

| | |
|---|---------------------------------------|
| · Solubilité | |
| · l'eau: | Entièrement miscible |
| · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non déterminé. |
| · Pression de vapeur à 20 °C: | 233 hPa (67-64-1 Acétone) |
| · Pression de vapeur à 50 °C: | 800 hPa |
| · Densité et/ou densité relative | |
| · Densité à 20 °C: | 0,78999 g/cm ³ (DIN 51757) |
| · Densité relative. | Non déterminé. |
| · Densité de vapeur: | Non déterminé. |

| | |
|--|--|
| · 9.2 Autres informations | |
| · Aspect: | |
| · Forme: | Liquide |
| · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. | |
| · Température d'inflammation: | Non déterminé. |
| · Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. |
| · Teneur en solvants: | |
| · Solvants organiques: | 100,0 % |
| · VOC: | 100,00 % VOC 791,0 g/l / 6,60 lb/gal |
| · Teneur en substances solides: | 0,0 % |
| · Masse moléculaire | 58,01 g/mol |
| · Changement d'état | |
| · Vitesse d'évaporation. | Non déterminé. |

| | |
|--|---------------------------------------|
| · Informations concernant les classes de danger physique | |
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit: Epifanes Diluant pour PP Vernis Extra

(suite de la page 8)

- | | |
|--|-------|
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-64-1 Acétone

| | | |
|-------------|---|--|
| Oral | LD50 | 5.800 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 15.800 mg/kg (rat) |
| | Exposition à court terme (15 minutes) : 100 ppm | 2.400 mg/m ³ (Limites d'exposition professionnelle) |
| | Exposition à long terme (8 heures TWA): 50 ppm | 1.210 mg/m ³ (Limites d'exposition professionnelle) |
| Inhalatoire | LC50 | 76 mg/l (rat) |

- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit: Epifanes Diluant pour PP Vernis Extra

(suite de la page 9)

- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - 11.2 Informations sur les autres dangers
- | |
|--|
| · Propriétés perturbant le système endocrinien |
| la substance n'est pas comprise |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

FR

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit: Epifanes Diluant pour PP Vernis Extra

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Catalogue européen des déchets

| | |
|-----------|---|
| 08 00 00 | DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION |
| 08 01 00 | déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis |
| 08 01 11* | déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses |
| HP3 | Inflammable |
| HP4 | Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires |
| HP5 | Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration |

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé:
Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- ADR, IMDG, IATA UN1263
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa)
- IMDG, IATA PAINT RELATED MATERIAL

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit: Epifanes Diluant pour PP Vernis Extra

(suite de la page 11)

| | |
|---|---|
| · Étiquette | 3 |
| · IMDG, IATA | |
|  | |
| · Class | 3 Liquides inflammables. |
| · Label | 3 |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | II |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | |
| · Marine Pollutant: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Attention: Liquides inflammables. |
| · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): | 33 |
| · No EMS: | F-E, S-E |
| · Stowage Category | B |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport: | |
| · ADR | |
| · Quantités exceptées (EQ): | E2 |
| · Quantités limitées (LQ) | 5L |
| · Quantités exceptées (EQ) | Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml |
| · Catégorie de transport | 2 |
| · Code de restriction en tunnels | D/E |
| · IMDG | |
| · Limited quantities (LQ) | 5L |
| · Excepted quantities (EQ) | Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml |

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 04.01.2024

Nom du produit: Epifanes Diluant pour PP Vernis Extra

(suite de la page 12)

- "Règlement type" de l'ONU: UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (PRESSION DE VAPEUR À 50 °C INFÉRIEURE OU ÉGALE À 110 KPA), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

la substance n'est pas comprise

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance est comprise

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

3

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

3

- Prescriptions nationales:
- Directives techniques air:

| Classe | Part en % |
|--------|-----------|
| NK | 50-100 |

- Classe de pollution des eaux:
Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit: Epifanes Diluant pour PP Vernis Extra

(suite de la page 13)

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique: Research & Development.
- Contact: J.J. van Dijk, tel: +31 297 360678, email: rend@epifanes.nl
- Date de la version précédente: 13.01.2021
- Numéro de la version précédente: 20
- Acronymes et abréviations:
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3
- * Données modifiées par rapport à la version précédente

Annexe: Scénario d'exposition

- Désignation brève du scénario d'exposition
- Secteur d'utilisation
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Catégorie du produit
 - PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
 - PC0 Autre
- Catégorie du procédé PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
- Catégorie de rejet dans l'environnement
 - ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
 - ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
 - ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit: Epifanes Diluant pour PP Vernis Extra

(suite de la page 14)

l'article (en extérieur)

- Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- Conditions d'utilisation
- Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- Etat physique Liquide
- Concentration de la substance dans le mélange Matière première.
- Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité
Inférieur à 100 g par utilisation.
- Autres conditions d'utilisation
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de
l'environnement
Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des
travailleurs
Eviter le contact avec les yeux.
Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.
Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.
Utilisation intérieure.
Utilisation extérieure.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur
Conserver hors de portée des enfants.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur
pendant l'utilisation du produit
N'est pas applicable.
- Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- Mesures de protection organisationnelles
Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures techniques de protection
Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- Mesures personnelles de protection
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux.
Lunettes de protection hermétiques
Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la
substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants
pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut
être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de
perméabilité et de la dégradation.
- Mesures pour la protection du consommateur
Assurer un marquage suffisant.
Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2024

Révision: 04.01.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit: Epifanes Diluant pour PP Vernis Extra

(suite de la page 15)

- Mesures de protection de l'environnement
- Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination
S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- Procédés d'élimination
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- Guide pour l'utilisateur en aval
Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR